

# GUIDE DES HANDICAPS



# - SOMMAIRE -

<b>PRINCIPE .....</b>	<b>Page 3</b>
<b>I. L'EQUIPE .....</b>	<b>Page 4</b>
<b>II. LA METHODE .....</b>	<b>Page 5</b>
<b>III. VALEURS CONVENTIONNELLES .....</b>	<b>Page 7</b>
<b>IV. REGLES POUR LES HANDICAPS .....</b>	<b>Page 8</b>
<b>V. ETABLISSEMENT ET ACTUALISATION DES VALEURS .....</b>	<b>Page 9</b>
<b>VI. PUBLICATIONS .....</b>	<b>Page 10</b>
<b>VII. CONCLUSION .....</b>	<b>Page 11</b>

# PRINCIPE

**Un handicap est une course dans lequel le poids porté par chaque cheval est établi en tenant compte de la différence de qualité entre les chevaux, contrairement aux autres courses ou celui-ci est fixé en fonction de critères précis (Gains, Sexe, Age).**

# I. L'ÉQUIPE

## DEPARTEMENT DES HANDICAPEURS

### Chef de Département :

- Eric LE GUEN

### Adjoint Chef de Département :

- Benoît LEGAULT

### Handicapeurs

- Frédéric MEMMI
- Arnaud MUNIER
- Ryane BOUALAM

## II. LA METHODE

### METHODOLOGIE ET CALCUL DES VALEURS

Les handicapeurs évaluent la performance de chaque cheval en lui attribuant une valeur course. Après 3 performances, les handicapeurs attribuent une valeur pour chaque cheval. Celle-ci permettra au cheval de courir dans les courses handicaps.

Pour le calcul de la valeur course, il est considéré qu'une longueur correspond à 1 Kg pour une distance de 2 000 m en bon terrain. Suivant les distances cela est majoré ou minoré.

#### PLAT

- |                   |                         |
|-------------------|-------------------------|
| • 1 000 à 1 200 m | 2 Kg pour 1 longueur    |
| • 1 300 à 1 550 m | 1,5 Kg par 1 longueur   |
| • 1 600 à 2 000 m | 1 Kg par longueur       |
| • 2 100 à 2 400 m | 1 Kg pour 1,5 longueur  |
| • 2 500 à 3 000 m | 1 Kg pour 2 longueurs   |
| • 3 100 et +      | 1 Kg pour 2,5 longueurs |



## II. LA METHODE

### OBSTACLE

- 3 000 m à 3 800 m      1 Kg pour 2 longueurs
- 3 900 m à 4 400 m      1 Kg pour 3,5 longueurs
- 4 500 m et +              1 Kg pour 5 longueurs

Pour qu'un cheval soit qualifié dans un handicap, il faut qu'il ait au moins couru 3 courses au moment de l'engagement.

Depuis 2016, l'attribution de la première valeur d'un cheval se fait systématiquement après sa 3<sup>ème</sup> performance. Auparavant, il fallait attendre la 5<sup>ème</sup> course ou qu'il soit engagé dans un handicap.

Le pourcentage de courses handicaps dans le programme de plat est d'environ 41 % et dans celui de l'obstacle d'environ 19 %.

### III. VALEURS CONVENTIONNELLES

La valeur conventionnelle est utilisée quand les handicapeurs n'ont pas suffisamment d'éléments pour juger le cheval. Elle concerne un cheval n'ayant pas participé activement à une arrivée lors de ses 1<sup>ères</sup> tentatives et étant toutefois qualifié dans les handicaps Premium.

#### **POUR EXEMPLE**

Un cheval a débuté une fois en juin de son année de 2 ans sur 1 100 m dans une course pour Inédits en terminant 8<sup>ème</sup> sur 9 partants à plus de 15 longueurs du gagnant. Sa 2<sup>ème</sup> course a lieu en novembre de la même année en terrain lourd sur 1 600 m dans un maiden où il termine 7<sup>ème</sup> sur 8 partants. Il fait ensuite sa rentrée en mars suivante, après castration, dans un maiden sur 2 100 m il termine 6<sup>ème</sup> sur 7 partants à 8 longueurs du gagnant. Il est par conséquent qualifié dans les handicaps Premium mais sa valeur reste difficilement cernable au regard des performances réalisées. La valeur conventionnelle s'appliquera alors dans ce cas précis.

#### **TABLEAU DES VALEURS CONVENTIONNELLES**

CONDITIONS	MALES	FEMELLES
3 courses C1 ou +	38	36,5
2 courses C1 ou C2 + Maiden	36	34,5
2 courses Maiden ou inédits + 1 C1 ou C2	34	32,5
2 courses Maiden + 1 inédits	32	30,5

## IV. REGLES POUR LES HANDICAPS

Il est impossible de fournir un ensemble de règles qui devraient s'appliquer de la même manière, alors que chaque cheval est un cas particulier. Néanmoins, 3 règles s'appliquent.

### 1<sup>ère</sup> règle :

Un cheval acheté dans une course à réclamer ne voit pas sa valeur modifiée à la baisse (demande de l'Association des Entraîneurs en 2002).

### 2<sup>ème</sup> règle :

La baisse de la valeur pour une absence en compétition est de 2 Kg pour une année et 1 Kg pour 6 mois (Plat et obstacle). En plat, une baisse d'une livre pour une absence de 3 mois peut être appliquée ou pas selon la dernière performance.

### 3<sup>ème</sup> règle :

Dans les courses pour Amateurs (Gentlemen-Riders et Cavalières), la valeur des chevaux n'est pas modifiée, exception faite quand il s'agit d'un handicap ou le gagnant a une pénalité de 1 Kg.



# V. ETABLISSEMENT ET ACTUALISATION DES VALEURS

## ACTUALISATION DE LA VALEUR APRES UNE PERFORMANCE

Après chaque nouvelle performance d'un cheval, une commission de 2 ou 3 handicapeurs actualise la valeur en tenant compte à la fois du résultat obtenu dans la course et de la carrière du cheval.

Cette valeur n'est en aucun cas modifiée par un seul handicapeur.

### **Un grand nombre de paramètres sont pris en considération lorsqu'une valeur est modifiée :**

- L'écart à l'arrivée
- La facilité pour la victoire ou difficulté pour les chevaux non placés
- Le parcours (cheval gêné ou enfermé)
- L'état du terrain
- L'inspiration du jockey et le fait que le cheval soit plus ou moins sollicité
- La distance de la course en adéquation avec les performances précédentes
- Les performances antérieures

## **VI. PUBLICATIONS**

### **PUBLICATION D'UN HANDICAP OU COURSE A CONDITIONS VALEUR HANDICAP**

Pour la publication d'un handicap, d'une course à conditions valeur handicap ou d'un réclamer valeur handicap, en plat comme obstacle, la valeur de l'ensemble des chevaux est vérifiée.

Sauf absence ou erreur de saisie, la valeur ne peut pas être modifiée le jour de l'engagement

### **LES PUBLICATIONS DES VALEURS**

Les valeurs des chevaux de 2 ans qualifiés dans les handicaps est publiée pour la première fois en juillet, soit une semaine avant les engagements du premier handicap de cette promotion.

Il en est de même pour les 3 ans d'obstacle dont la valeur est publiée pour la première fois en aout une semaine avant le premier handicap de cette promotion.

## **VII. CONCLUSION**

**Le seul but du handicapeur est de rendre compétitif l'ensemble des chevaux le plus rapidement possible sans qu'il y ait d'anomalies entre les chevaux.**

**Le Département des Handicapeurs est toujours à l'écoute des socio-professionnels qui l'interrogent sur la valeur de leur cheval.**